

**Bulletin  
Municipal  
SENTHEIM**



**N° 40  
2003**

# **Sommaire**

LE MOT DU MAIRE.....	1
EN BREF DU CONSEIL MUNICIPAL.....	2 à 4
LES ORDURES MÉNAGÈRES.....	5 à 8
ESPACE ANDRÉ SCHUFFENECKER.....	9
COMMISSION D'URBANISME ET TRAVAUX.....	10 à 11
ESPACES ENFANTS.....	12 à 15
SAPEURS-POMPIERS.....	16
APES.....	17
MAISON DE LA GÉOLOGIE.....	18
LES FICHES D'ÉTAT CIVIL.....	19 à 22
LES INFOS PRATIQUES.....	23
HORAIRES.....	24

## ***Le Mot du Maire***



*“On ne fait jamais attention à ce qui a été fait.  
On ne voit que ce qui reste à faire.”*

Marie CURIE

Il est vrai que nos préoccupations vont essentiellement à ce qui nous reste à faire.

Comme l'homme d'aujourd'hui voudrait tout et tout de suite, il devient de plus en plus difficile de pouvoir répondre aux exigences de chacun de nos concitoyens et il nous faut établir un ordre de priorité.

Il serait illusoire de croire que nous pouvons réaliser tout ce que chaque habitant souhaite, le budget communal prendrait rapidement l'eau. Les personnes qui prétendraient le contraire ne seraient que d'habiles démagogues.

Les nouvelles dépenses obligatoires restreignent notre marge de manœuvre. Il est facile de promettre ou de dire “Demain on rase gratis” surtout lorsque l'on n'a pas la responsabilité de la gestion de la commune.

L'aménagement de la cité ressemble à un grand puzzle où chaque pièce vient l'une après l'autre compléter un tableau ayant en soi une certaine cohérence initiale.

Pour cela il faut une vue d'ensemble à long terme, de l'argent, un Conseil Municipal relativement stable qui s'engage dans une politique foncière et beaucoup de patience pour ne pas passer à côté des opportunités.

**2003** aura été l'année de l'implantation, dans son cadre définitif, de la petite enfance et du périscolaire à Sentheim. La Communauté des Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, ayant dans sa charte la compétence Petite Enfance, a financé le bâtiment et s'occupe par le biais du Centre Socioculturel et de l'Association Enfance Doller à assurer son fonctionnement. La commune, quant à elle, s'est chargée des accès et de l'environnement de la structure.

Nos enfants, l'avenir de Sentheim, ont ainsi vu leurs conditions extra scolaires s'améliorer considérablement.

**2003** aura également été l'année de l'arrivée du gaz à Sentheim le long du CD 466. Son réseau s'étendra progressivement en fonction de la densité géographique des demandes.

Nous pouvons considérer que cette arrivée constitue également un élément valorisant de l'aménagement territorial. Bien sûr, tous ces travaux ont généré une gêne importante surtout pour les riverains mais il a été impossible de s'en affranchir.

Un nouveau pas a été franchi, d'autres nous attendent et les nouveaux budgets nous montreront quelles seront nos possibilités d'investissement.

Au seuil de cette nouvelle année, je voudrais remercier tous ceux et celles qui s'engagent pour qu'il fasse bon vivre à Sentheim, le Conseil Municipal, les membres des associations et toutes les personnes de bonne volonté.

*Bonne et heureuse année 2004 à toutes et à tous.*

Guy JORDY

# En bref du Conseil Municipal

## Séance du 12 décembre 2002

### ☐ Travaux d'amélioration du réseau d'alimentation en eau potable

La maîtrise d'œuvre des travaux est confiée au Cabinet BEREST de Colmar.  
Les travaux seront étalés sur 2003-2004.

### ☐ Subventions

• **Jeunes licenciés sportifs** : A l'instar du département, le Conseil Municipal décide de verser aux clubs suivants une subvention au titre des jeunes licenciés sportifs.

- Cyclos de la Doller 120 € (14 licenciés)
- FC Sentheim 341,60 € (56 licenciés)
- Cercle d'Echecs 120 € (14 licenciés)
- Tennis Club 120 € (11 licenciés).

• **Spectacles de Noël des Ecoles** : Une subvention de 663 € est votée aux titres des années 2001 et 2002.

## Séance du 28 février 2003

### ☐ Pose d'un nouvel éclairage public

La pose de nouveaux candélabres en fonte à l'entrée EST du village est décidée.  
Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 100 271 € TTC. Une subvention sera sollicitée auprès de l'Etat.

### ☐ Adhésion de la commune au Syndicat d'Eau de Guewenheim

En vue de cette adhésion qui devrait intervenir dans les deux prochaines années, le Conseil Municipal désigne comme délégués devant siéger au Comité Directeur, Messieurs Guy Jordy, Maire et Marcel Mattauer, 1<sup>er</sup> Adjoint, délégués titulaires, Monsieur Sébastien Dangel, délégué suppléant.

## Séance du 28 mars 2003

### ☐ Taux d'imposition 2003

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 2 % les taux d'imposition pour l'année 2003.

A savoir :	Taxe d'habitation	5,46 %
	Taxe foncière sur le bâti	8,48 %
	Taxe foncière sur le non bâti	47,97 %
	Taxe professionnelle	10,04 %

### ☐ Budget primitif général 2003

Le budget primitif 2003 est voté à l'unanimité. Les sections d'investissement et de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes respectivement à hauteur de 1 042 119 € et 1 189 629 €.

## ***En bref du Conseil Municipal***

### **□ Budget primitif des services de l'eau 2003**

Le budget primitif 2003 est voté à l'unanimité. Les sections d'investissement et de fonctionnement s'équilibrent en dépenses et en recettes respectivement à hauteur de 136 626 € et 278 669 €.

### **□ Mise aux normes des rues Saint-Georges et Chanoine Cetty**

La mise aux normes des rues Saint-Georges et Chanoine Cetty est synonyme d'élargissement et mise à l'alignement. La largeur de la rue Saint-Georges passera de 4,50 mètres à 7 mètres. La rue Chanoine Cetty fera l'objet d'une étude ultérieure.

### **Séance du 2 juin 2003**

### **□ Aménagement Grand'Rue - RD 466**

Pour la part des travaux affectant l'emprise de la RD 466, le département confiera la maîtrise d'ouvrage à la commune dans le cadre d'une convention, ceci dans le cadre de l'opération de sécurité en travaux d'agglomération sur la RD 466.

### **Séance du 8 août 2003**

### **□ Création d'un Syndicat mixte du Pays Thur Doller**

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de la création d'un Syndicat Mixte du Pays Thur Doller à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et autorise la Communauté des Communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach à adhérer au dit Syndicat.

### **□ Campagne bucco-dentaire 2003/2004 - Ecole Maternelle**

Le Conseil Municipal reconduit la campagne de prévention de la carie dentaire auprès des enfants de l'école maternelle. La participation financière se monte à 2,08 € par élève pour l'année.

### **Séance du 10 octobre 2003**

### **□ Modification de l'heure de fermeture des débits de boissons**

L'heure de fermeture des débits de boissons et restaurants sera dorénavant 1 heure du matin au lieu de minuit dans la nuit de vendredi à samedi.

### **□ Stationnement rue de la Gare**

Le stationnement dans la rue de la Gare sera revu.

## **En bref du Conseil Municipal**

### **❑ Liaisons routières : Sentheim - Soppe-le-Haut / Sentheim - Mortzwiller**

En partenariat avec les communes de Mortzwiller et Soppe-le-Haut, la commune a engagé les négociations avec le Conseil Général pour un éventuel classement de ces deux voies communales dans le domaine routier départemental.

L'instance départementale a retenu la liaison Sentheim - Soppe-le-Haut par le fait qu'elle facilite sensiblement le transit vers le Territoire de Belfort et la zone économique de Fontaine. Il reste à solutionner la réhabilitation de la route et son financement.

### **❑ Location chapiteau communal**

Les associations locales bénéficieront d'un tarif revu à la baisse 90 € au lieu de 120 € à partir de la deuxième location du chapiteau dans l'année et ce pour une manifestation publique.

### **❑ Voirie lotissement Le Verger - Rue Saint Jean de Dieu**

Le certificat d'achèvement des travaux ayant été délivré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au transfert dans le domaine public de la voirie du lotissement Le Verger, dénommée rue Saint Jean de Dieu.



# Les Ordures Ménagères

Le 3<sup>e</sup> écopoint situé à la gare est en service.

La cuve de récupération d'huile qui était hors d'usage a été enlevée puis recyclée. Le SICTOM ne recyclant que l'huile qu'il récupère, il faut dorénavant déposer l'huile de vidange à la déchetterie mobile.

Le contrat de collecte des ordures ménagères, des écopoints, du tri des matériaux recyclables, de l'exploitation des déchetteries fixe et mobile arrive à expiration le 31 décembre 2003. Après appel d'offre, la société GOBLED de Semur en Auxois créée en 1936 a été retenue. Le type de collecte sera inchangé, mais le SICTOM mènera à titre expérimental une collecte informatisée (pesée individuelle) sur un petit espace géographique, afin d'avoir une opinion pertinente et des réponses claires sur ce type de collecte.

Le quai de chargement d'Etueffont est en fonction depuis avril 2003, ce qui permet d'acheminer les déchets par chemin de fer jusqu'à l'usine d'incinération de Bourogne.

## Historique des ordures ménagères ramassées dans la vallée de la Doller

Année	Tonnage	Moyenne en kg par habitant	Moyenne de la vallée en kg / habitant	Moyenne la plus basse de la vallée en kg / hab	Moyenne la plus élevée de la vallée en kg / hab	Moyenne des 128 communes du SICTOM
1999	449	326	297	178	389	281
2000	475	340	244	181	373	273
2001	471	338	280	174	352	270
2002	490	352	283	184	352	283
2003 (9 mois)	348	250	210	136	255	210

En 2002, c'est Senheim qui a produit le plus d'ordures ménagères par habitant sur tout le secteur du SICTOM, soit 64 communes, avec 352 kg par habitant.

Pour 2003, en 9 mois, nous en sommes déjà à 250 kg par habitant, alors que la moyenne la plus basse de la vallée est de 136 kg.

## Le recyclage

### Historique des déchets ramassés à Senheim

Année en Tonnes	Ordures Ménagères	Déchetterie	Verre	Plastique	Papier	% de tri
1999	449	65	24,8	3,7	32	21,8
2000	475	51	45	3,9	37	22,4
2001	471	56	51	4	36	23,8
2002	490	46	64	4,9	47	24,8
Evolution 2001-2002	+ 4%	-18%	+ 25 %	+ 22 %	+ 30 %	+ 1 %

# Les Ordures Ménagères

## Historique des déchets ramassés dans les 15 communes de la vallée

Année en Tonnes	Ordures Ménagères	Déchetterie	Verre	Plastique	Papier	% de tri
1999	3581	569	335	32	295	25,6
2000	3471	567	465	34	323	28,6
2001	3371	542	515	40	382	30,5
2002	3402	521	603	49	427	32
Evolution 2001-2002	+ 1 %	- 4%	+ 17 %	+ 22 %	+ 12 %	+ 1,5 %

Le taux de tri et de recyclage pour les 15 communes se situe en 2002 à 32 %, et seulement à 25 % à Sentheim.

Pour trier un maximum et limiter le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères, utilisez les écopoints : à l'AMOS (derrière la Mairie), au cimetière, et à la gare, ainsi que la déchetterie verte rue de Soppe (1<sup>er</sup> campement à gauche en allant vers Soppe) ouverte le samedi après midi pour les déchets verts.

Utilisez les 2 déchetteries à votre disposition :

- **La déchetterie fixe** à Etueffont est ouverte tous les jours de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, sauf le samedi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30.
- La date de passage de **la déchetterie mobile** est régulièrement publiée dans la presse, dans le Sentheim Infos, affichée au tableau d'affichage ainsi qu'à la COOP et à la boulangerie.

Beaucoup de gazon étant encore dans les ordures ménagères, nous vous invitons vivement à pratiquer le compostage pour vos déchets verts et certains déchets ménagers.

### Rappel

Les débris de pots de fleurs, de vaisselle, faïence, porcelaine, vitres, miroirs, ampoules doivent être amenés à la déchetterie, et ne pas être déposés dans les conteneurs à verre. Les bouteilles d'huile et les pots de crème vides, doivent être jetés dans la poubelle habituelle.

### La redevance Ordures Ménagères

Suite à la reprise de la compétence des Ordures Ménagères par la Communauté de Communes, le système de recouvrement a sensiblement évolué. Cette nouvelle clé de répartition, mise en place par la Communauté de Communes dans un souci d'harmonisation, augmente la participation des familles, au bénéfice des personnes seules, ou des couples sans enfant.

Ainsi, en 2003, sur 525 foyers, 319 paient moins qu'en 2002, et 206 familles subissent une augmentation de 40 € par enfant ou personne supplémentaire.

Concernant les 36 commerces et entreprises, 30 paient moins (- 40 %) qu'en 2002, 6 paient l'équivalent. 36 entreprises ont payé 7 025,25 € soit 87 parts.

# Les Ordures Ménagères

La facture prévisionnelle à payer pour 2003 était de : 111 256 €.

Le Conseil Général donne une subvention de 9 466 €, soit 7,51 € par part. Reste à payer 101 790 €.

Le nombre de parts total est de : 1 260,5 pour payer une facture de 101 790 €, soit 80,75 € la part .

Le coût de collecte et de traitement des Ordures est passé de 206 à 227,05 € la tonne.

## Les modes de calcul de la redevance

### En 2002

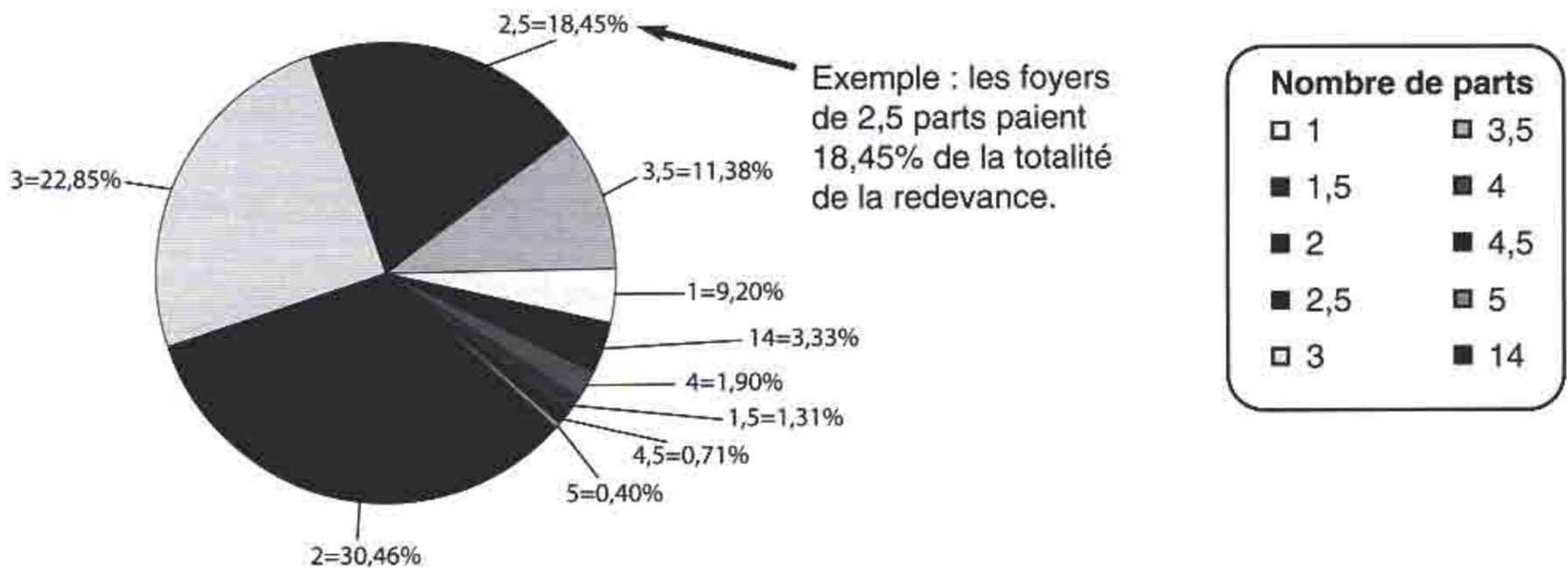
Catégorie	Nombre de foyers	Redevance 2002	Total	Pourcentage par catégorie	Pourcentage par total redevance
ISOLE	86	94	8 084	16,07	8,48
FAMILLE	414	188	77 832	77,38	81,62
PRO 1	22	144	3 168	4,11	3,32
PRO 2	6	203	1 218	1,12	1,28
PRO 3	4	280	1 120	0,75	1,17
PRO 4	3	1 314	3 942	0,56	4,13
<b>TOTAL</b>	<b>535</b>	<b>-</b>	<b>95 364</b>	<b>100</b>	<b>100,00</b>
<b>Dont TOTAL professionnels</b>	<b>35</b>	<b>-</b>	<b>9 627</b>	<b>6,54</b>	<b>10,10</b>

### En 2003

Catégorie de part	Nombre de foyers	Nombre total de parts	Prix de la part	A payer par catégorie	Total	Pourcentage par catégorie	Pourcentage par total redevance
1	116	116	80,75	80,75	9 367	20,68	9,20
1,5	11	16,5	80,75	121,13	1 332	1,96	1,31
2	192	384	80,75	161,5	31 008	34,22	30,46
2,5	93	232,5	80,75	201,88	18 774	16,58	18,45
3	96	288	80,75	242,25	23 256	17,11	22,85
3,5	41	143,5	80,75	282,63	11 588	7,31	11,38
4	6	24	80,75	323	1 938	1,07	1,90
4,5	2	9	80,75	363,38	727	0,36	0,71
5	1	5	80,75	403,75	404	0,18	0,40
14	3	42	80,75	1 130,5	3 392	0,53	3,33
<b>TOTAL</b>	<b>561</b>	<b>1 260,5</b>	<b>80,75</b>	<b>-</b>	<b>101 785</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
<b>Dont TOTAL professionnels</b>	<b>36</b>	<b>87</b>	<b>80,75</b>	<b>-</b>	<b>7 025</b>	<b>6,42</b>	<b>6,90</b>

# Les Ordures Ménagères

## Taux de redevances par rapport aux nombres de parts



## Bilan des 9 premiers mois 2003 pour les communes de la Communauté

Commune	Nombre habitants	Ordures Ménagères (t)	Moyenne OM en kg/H	Verre (t)	Moyenne verre en kg/H	Plastique (t)	Moyenne plastique en kg/H	Papier (t)	Moyenne papier en kg/H
Sewen	536	73	136	26,7	50	2,2	4	15,8	29
Rimbach	508	75	148	25	49	1,8	4	9,6	19
Sickert	322	50	155	9	28	1,1	3	6,6	20
Soppe le haut	525	87	166	17,6	34	1,5	3	13,4	26
Kirchberg	849	141	166	33,6	40	3,4	4	19,5	23
Niederbruck	375	63	168	12,5	33	1,1	3	7,4	20
Oberbruck	485	84	173	21,7	45	2	4	11,7	24
Wegscheid	311	55	177	8,2	26	0,9	3	7,5	24
Dolleren	400	72	180	15,1	38	1,2	3	8,7	22
Mortzwiller	258	47	182	8,7	34	1	4	6,5	25
Lauw	941	175	186	44,1	47	4,6	5	30,6	3
Soppe le bas	590	124	210	20,7	35	1,5	3	14	24
Guewenheim	1188	282	237	55,9	47	5,6	5	30,1	25
Sentheim	1394	348	250	51,1	37	4,7	3	33,9	24
Masevaux	3358	857	255	128,6	38	13,2	4	106,5	32
<b>TOTAL</b>	<b>12040</b>	<b>2531</b>	<b>210</b>	<b>478,9</b>	<b>40</b>	<b>46,3</b>	<b>4</b>	<b>322,3</b>	<b>27</b>

Si votre situation familiale au regard des ordures ménagères a changé au 1<sup>er</sup> janvier 2004, vous devez en informer le secrétariat de la Mairie, avant le 20 janvier 2004.

Soyez également citoyens, et montrez l'exemple à nos jeunes, en ne déposant pas vos objets à côté des conteneurs, mais dedans. Déchiquetez vos cartons, et si les conteneurs sont pleins, ramenez vos déchets ou essayez un autre écopoint, et signalez le à la mairie.

**11 communes sur 15 se situent sous la barre de 200 Kg par habitant. Si nous voulons faire baisser la facture, il faut vraiment que tout le monde s'y mette. Le tri maximum n'est pas qu'un geste citoyen, il permet aussi de payer moins.**

Joseph GENSBITTEL

# Espace André SCHUFFENECKER



*Locaux ouverts au public en 1981*

Les associations de Sentheim possèdent désormais un espace réservé à leurs différentes activités et réunions.

En effet lorsque la Caisse du Crédit Mutuel ferma définitivement ses portes, la commune décida d'acquérir ce bâtiment et d'y installer les associations villageoises afin de lui garder sa vocation première de *lieu d'échange et de rencontre de la population*.

En hommage à un ancien Maire et Président de la Caisse de Sentheim, la Municipalité décida de baptiser cet endroit "**ESPACE ANDRÉ SCHUFFENECKER**".

C'est sous le mandat de M. Schuffenecker, Maire de 1971 à 1983, que fut construit l'actuel bâtiment.



*Messieurs Flory et Schuffenecker*

M. Schuffenecker a défendu avec ardeur la cause mutualiste, tout d'abord comme Vice-Président du CA de 1952 à 1970 puis comme Président du Conseil d'Administration de 1970 à 1992, et enfin comme Président du Conseil Local de 1922 à 1995.

Mais ces locaux sont également dédiés à Monsieur Henry Flory Gérant de la Caisse de Sentheim de 1962 à 1981, et Secrétaire de Mairie durant 42 années. C'est d'ailleurs dans un local de la Mairie qu'il a aimablement reçu ses clients de la Caisse Mutuelle. Personne consciencieuse et efficace, Monsieur Flory était toujours prêt à rendre service. Il assurait également le secrétariat de plusieurs associations villageoises.

Martine BISSLER

# La Commission d'Urbanisme et Travaux

## LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ

Soyez tolérants !

Cet été, vos nerfs ont été mis à rude épreuve avec tous les travaux effectués dans la Grand' Rue : feux interminables, machines assourdissantes, poussières, manque à gagner pour les commerçants, difficultés de déplacement pour les piétons, difficultés de stationnement pour les voitures... et j'en passe. Nous en sommes très conscients !

Voyez le résultat ! Vous êtes-vous donné la peine d'admirer les abords de la "Petite Enfance" et de l'école ? Le ralentisseur entre la maison du Docteur et l'école ne rend-il pas la traversée plus sûre pour nos enfants ? N'y a-t-il pas plus de places de stationnement ?



De plus, bientôt, tous ceux qui le désireront pourront profiter du "gaz de ville", énergie des plus propres, des plus pratiques et plutôt économique, pour le chauffage, l'eau chaude, les cuisinières et ce, à des prix compétitifs d'installation pendant les travaux collectifs de GDF.

Les raccords pour les particuliers seront exécutés fin 2003 et en 2004.

Joseph GENSBITTEL

# La Commission d'Urbanisme et Travaux

## CONSTRUIRE UN GARAGE, UN ABRI DE JARDIN ?

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe des lois très strictes si vous désirez améliorer l'extérieur de votre habitat (changement de façade, ajout de fenêtres, balcons, terrasses, cheminées...) ou si vous désirez construire un garage ou un abri de jardin.

Adressez-vous à la Mairie qui vous fournira un formulaire de déclaration de travaux que vous complétez et que vous ramènerez à la Mairie. La Commission d'Urbanisme et de Travaux étudiera votre dossier puis le fera parvenir à la DDE qui donnera, ou non, l'accord définitif.

C'est alors seulement que vos travaux pourront débuter.



Ce que vous devez ajouter à votre demande :

- Le plan de votre construction avec les mesures exactes.
- Le plan de situation.

## RAPPEL

- Le règlement du POS mis à jour par arrêté Municipal du 12 décembre 1994 précise dans son article UC 7.1 :

*"A moins que le bâtiment à construire ne soit implanté sur la limite séparative, la distance comptée horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite séparative qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans pouvoir être inférieure à 3 mètres. Cette distance est portée à 25 mètres le long des massifs boisés de la zone ND".*

- La surface ne doit pas dépasser 20 m<sup>2</sup> sinon un permis de construire est nécessaire.
- L'aspect extérieur de votre construction doit rester en harmonie avec les constructions avoisinantes.
- Rappelons également qu'il est nécessaire de poser un panneau portant le n° d'ordre de votre déclaration de travaux.
- Ne touchez pas à la voie publique ni aux trottoirs ! Seule la Mairie est compétente.



Nous vivons en démocratie : cela ne veut pas dire que chacun peut faire ce qu'il veut.

**"Notre liberté s'arrête là où commence celle de l'autre !"**

Françoise NAEGELEN  
Présidente Commission Urbanisme

## **Espaces - Enfants**

*Une aventure humaine au service de la Petite Enfance dans la vallée de la Doller.*

**Fin 1986**, deux mamans venant d'accoucher se trouvaient dans la situation difficile de reprendre leur activité professionnelle en l'absence de toute possibilité de garde pour leurs enfants... "Pas de crèche, pas de gardienne", pas de grand-mère dans la vallée, mais beaucoup de bonne volonté. Elles décident alors de créer une structure d'accueil collective qui leur permettrait de faire garder leurs enfants en toute sécurité...

**En avril 1987**, elles créent avec des professionnelles de la petite enfance, le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutuelle Sociale Agricole et de la Protection Maternelle et Infantile, l'Association "ESPACES-ENFANTS" qui avait pour objectifs essentiels de :

- prendre en compte la petite enfance dans la vallée de la Doller,
- permettre aux enfants un épanouissement et un développement harmonieux,
- et créer une structure d'accueil pour enfants de 0 à 6 ans dans des conditions identiques à celles en vigueur en milieu urbain...

Aucune structure d'accueil collective n'existait alors en milieu rural en France. La bonne volonté et l'engagement des membres de l'Association, les compétences professionnelles de certains d'entre eux ont permis de construire un projet cohérent et innovant. Messieurs SCIUS et WALTER -respectivement Président et Directeur de la CAF à cette époque- ont très vite soutenu et encouragé le projet en prévoyant une très large participation financière.



## ***Espaces - Enfants***

La MSA a mis à la disposition de l'Association les compétences de ses professionnels qui ont été un soutien et un accompagnement indéfectibles pendant des années. Madame le Docteur Mandouze -Médecin-Chef de PMI- a permis au projet de voir le jour en construisant sur mesure un Agrément (validé et signé par le Président du Conseil Général) permettant l'ouverture d'un "mode d'accueil et de garde pour jeunes enfants" en adaptant le futur mode de garde au plus près des besoins des parents (plage d'ouverture de 6 h 30 à 19 h, possibilité d'accueil à la carte, repas de midi, etc...)

L'ouverture s'est faite en **mai 1988** sur la base d'un partenariat financier entre l'Association, la CAF et la MSA. Le SIVOM et les communes ne souhaitaient pas prendre le risque de s'engager financièrement en l'absence de preuves de fonctionnement à moyen et long termes. L'Association avait choisi de s'installer à Sentheim, village au centre géographique de la Vallée et sur l'axe de circulation le plus utilisé pour rejoindre les différents bassins d'emploi. Des parents ont fait avec les moyens du bord afin d'aménager les locaux qu'un propriétaire privé avait accepté de louer à l'Association :

- mise en conformité des locaux, adjonction d'une véranda, décoration, récolte de mobilier...

Parallèlement, les inscriptions arrivant, les embauches de personnels qualifiés (éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, aides-maternelle) permettaient la création de quatre emplois féminins occupés par des jeunes femmes de la vallée.

L'attribution d'un prix "Pampers" au titre de la création d'une structure de garde innovante a permis l'aménagement extérieur par l'installation du "Voilier".

Après 2 années de fonctionnement les locaux sont devenus trop petits et l'Association a eu l'idée de faire installer un mobile-home afin d'augmenter la capacité d'accueil de 20 à 30 enfants. Madame Michèle André, Secrétaire d'Etat aux droits des femmes, est venue inaugurer cette extension **en 1990**.

Les enfants grandissant, l'Association a mis en place des "ateliers du mercredi" **dès 1992** tout d'abord destinés aux utilisateurs de la structure petite enfance puis ouverts à tous les enfants du village.

Ont suivi :

- le jardin musical,
- "paroles et couleurs" pour les enfants de 2 ans 1/2 non scolarisés en maternelle,
- le périscolaire pour les enfants de 6 à 11 ans.

Parallèlement, ESPACES-ENFANTS a été une formidable chance d'insertion professionnelle des femmes, soit au sein de l'Association, soit en permettant aux mamans de trouver un emploi en toute sérénité puisque la garde de leurs enfants était assurée de 0 à 11 ans.

## *Espaces - Enfants*

Le Bureau de l'Association a assumé un engagement sans faille pendant de nombreuses années en :

- cherchant et obtenant des financements complémentaires (concours, sponsoring...),
- cherchant et développant de nouvelles activités,
- organisant des manifestations innovantes dans la vallée comme le Marché de Noël, les animations récréatives (spectacles de marionnettes, concerts, Saint Nicolas...) pour l'ensemble des habitants de la vallée,
- assurant la gestion financière et humaine du fonctionnement...

ESPACES-ENFANTS devenait un modèle pour des communes qui souhaitaient mettre en place et développer l'accueil des jeunes enfants. De nombreux contacts avaient permis de faire connaître ses activités hors vallée.

Progressivement les élus de la vallée ont compris l'importance de l'enjeu d'une structure d'accueil pour leur territoire : cohésion sociale, solidarité, attrait pour de nouveaux arrivants mais aussi de nouvelles entreprises, développement de l'emploi féminin... et ont accepté le dialogue et la réflexion afin d'assurer la pérennité de l'accueil du jeune enfant. De concert avec les membres d'ESPACES-ENFANTS il a été décidé de créer une nouvelle Association "ENFANCE-DOLLER" qui aurait le soutien logistique et financier du SIVOM. Il a été décidé de "délocaliser" au sein d'une même association l'accueil sur trois sites : Masevaux, Burnhaupt-le-Haut et Sentheim en augmentant considérablement les capacités d'accueil puisque désormais ce sont 60 places mises à la disposition des parents.

**Depuis 1997**, ENFANCE-DOLLER a pris le relais et a permis de développer les offres de garde pour les enfants de 0 à 11 ans en ajoutant un Relais Assistantes maternelles et en gérant de nouveaux accueils périscolaires pour les plus grands.



## DNA

## THANN LA THUR ET LA DOLLER

*A Sentheim (Espace-Enfants) et au Pont d'Aspach (Manducher)*

### Visite de Michèle André, secrétaire d'Etat

Bien des adultes présents hier matin à Sentheim étaient, c'est bien légitime, un peu impressionnés par Michèle André, secrétaire d'Etat chargée des Droits de la femme. Les poupons, eux, ont tranquillement continué à jouer quand ils n'étaient pas, plus sereinement encore, plongés dans le sommeil le plus dur...

Pour la première étape de son périple haut-rhinois, le membre du gouvernement a choisi l'« Espace-Enfants », cette expérience originale en milieu rural mise sur pied en mai 88 grâce surtout au soutien de la Caisse d'Allocation Familiales, représentée jeudi par MM. Scius, Walter et Bilger, respectivement président, directeur-adjoint honoraire, et administrateur.

Michèle André a profité de son arrivée à Sentheim pour inaugurer le nouveau mobil-home de l'association et était notamment entourée pour l'occasion par le sous-préfet René Kern, le conseiller général Louis Uhlrich, le maire Guy Jordy, plusieurs élus des communes voisines et, bien sûr, M<sup>me</sup> Marie-Claude Kuntzmann, présidente de l'association « Espace-Enfants », et sa dynamique équipe.

« Ce que vous faites ici me paraît exemplaire », s'est félicitée M<sup>me</sup> André, « dans notre pays, l'accueil des enfants est vécu plus comme une gêne que comme un bonheur, ce bonheur auquel ont droit tous les enfants. Si nous nous souvenions plus souvent que nous sommes d'anciens enfants, nous serions plus attentifs aux besoins de la petite enfance. Les



*Pas intimidés pour un sou, les petits usagers de l'« Espace-Enfants »*

« femmes y songent souvent, quelques hommes, aussi, un peu, pas encore suffisamment, mais il y a des progrès », conclut Michèle André avant de goûter aux gateaux de Noël confectionnés par une des mamans.

Pour tous, petits et grands, parents et enfants, professionnels et bénévoles, ESPACES-ENFANTS a été une belle et grande aventure qui a permis :

- à un grand nombre d'enfants d'être pris en charge en toute sécurité en l'absence de leurs parents, d'avoir les mêmes chances de développement que les enfants citadins, aux parents un accompagnement dans leur parentalité,
- à de nombreuses jeunes femmes de trouver un emploi et de valoriser leur formation dans leur lieu de vie ou ailleurs,
- de fixer les jeunes parents dans la vallée,
- de développer la convivialité entre les membres de l'association et au sein de Sentheim.

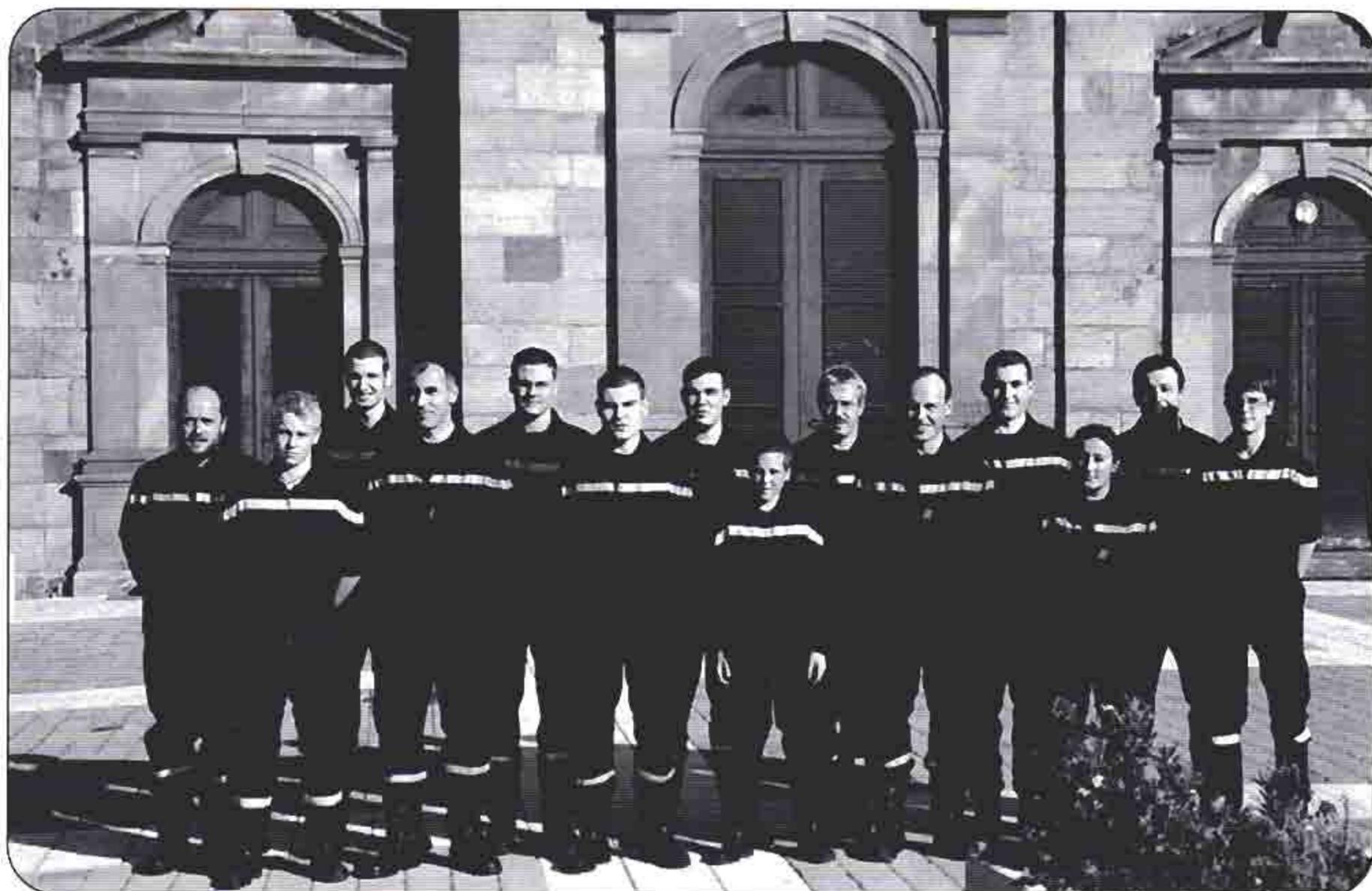
A ce jour, il semble bien que les parents de la vallée ont beaucoup de chance puisque toute demande de garde peut être satisfaite soit en milieu collectif soit chez une assistante maternelle et ce de la naissance à l'entrée au collège, de façon régulière ou occasionnelle. Il s'agit de modes de gardes innovants que bien des élus et surtout des parents nous envient sur l'ensemble du territoire français.

Que tous ceux qui dès la première seconde ont cru à l'aventure et tous ceux qui l'ont soutenue tout au long soient remerciés pour leur courage, leur ténacité et leur dévouement.

*Une belle aventure qui a de l'avenir...*

**Marie-Claude KUNTZMANN**

# Sapeurs-Pompiers



## LES SAPEURS-POMPIERS SE FORMENT POUR VOTRE SÉCURITÉ

A ce jour, le Corps des Sapeurs-Pompiers de Sentheim est composé de 14 personnes auxquelles il faut rajouter un Médecin-Capitaine et trois jeunes Sapeurs-Pompiers qui suivent leur formation à Masevaux.

En 2003, l'ensemble du Corps a effectué 670 heures de formation à l'Ecole Départementale de Mulhouse et de Colmar, et des formations au niveau du groupement centre. Ces formations étaient réparties comme suit :

- Secourisme : 290 heures.
- Incendie : 250 heures.
- Spécialisations : 130 heures.

A cela, il faut également ajouter les exercices mensuels sur Sentheim où nous mettons en pratique les différentes règles à observer en cas d'incident dans notre village.

Toutes ces formations sont faites sur notre temps libre et nous obligent quelquefois à prendre des jours de congés.

Les Sapeurs-Pompiers se forment pour votre sécurité et la leur !

**Nous remercions la Municipalité pour son soutien.**

# **Association des Parents d'Elèves**

## **De Sentheim**

L'APES a été fondée voilà vingt ans par des mamans et des papas dont les enfants fréquentaient les écoles de Sentheim.

### **Leur motivation**

- Réunir les bonnes volontés de tout bord politique, de toute tendance religieuse.

### **Leurs ambitions**

- Etablir le dialogue, même énergique, entre les enseignants, la mairie et les parents.
- Permettre à nos enfants de bénéficier des meilleures conditions de scolarité.
- Offrir à nos enfants des possibilités de s'exprimer autrement qu'en traînant dans les rues.

C'est ainsi que l'APES s'investit dans les Conseils d'école :

- Elle a participé en collaboration avec les enseignants et les parents au maintien de la troisième classe de maternelle.
- Elle a participé à l'équipement informatique de l'école primaire et à la création des bibliothèques ludiques des deux écoles.
- Elle s'est impliquée tout naturellement dans la création d'un accueil des plus petits et dans celle du périscolaire.
- Elle propose des activités périscolaires tout au long de l'année et est attentive aux besoins de nos enfants et de leur école.

### **Aujourd'hui comme hier,**

L'Association des Parents d'Elèves de Sentheim est ouverte à toutes les mamans, à tous les papas de bonne volonté.

**Pour toutes questions  
vous pouvez contacter Cathy Parrent  
au 03 89 82 89 27**



# La Maison de la Géologie

**S**avez-vous pourquoi se trouve un **Musée Géologique** au centre du village ? Ce n'est pas par hasard, pas plus que le **sentier géologique** dans la forêt... Sentheim se trouve sur ce qu'on appelle un champ de fracture : toutes les couches sédimentaires et les fossiles qu'elles contiennent qui s'étaient accumulées pendant 340 millions d'années (pas moins !) ont basculé à la verticale. On retrouve donc sur moins de 1 km<sup>2</sup> les roches et les fossiles nous permettant de reconstituer l'histoire géologique de notre région du volcan du Rossberg aux ours des cavernes et tout ceci en passant par les dinosaures... !



Raymond Mattauer avait bien compris la spécificité du terrain à Sentheim et c'est donc lui qui fut à l'origine du sentier géologique inauguré en 1985 puis du musée en 1993. Aujourd'hui, la collection regroupée à la Maison de la Géologie retrace chronologiquement l'histoire géologique de la région à travers 13 vitrines contenant les trésors de la Terre.

La Maison de la Géologie c'est aussi une **association** dont les membres se retrouvent chaque mois autour d'un séminaire et de la **médiathèque** (la seule du Haut-Rhin ciblée sur les sciences de la Terre). Des **sorties** sont proposées plusieurs fois dans l'année ainsi que des animations pour les enfants ("les mercredis géologiques").

**Notre mission : vous faire aimer la Terre, alors à bientôt au Musée...**

## VOUS SEREZ LES BIENVENUS A NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS

Les séminaires (20 h au Musée) :

- le lundi 8 décembre, soirée diapos "**Les paysages andins**", M. Geyer,
- le lundi 12 janvier, "**Fabrication de lames minces pour microscopes**", P. Fosaneli,
- le lundi 9 février, "**Mines et minéraux de la vallée de la Doller**", P. Fluck,
- le lundi 8 mars, "**La lagune tropicale de Cerin**", L. Neyton.

Les mercredis géologiques :

- fabrication d'un mobile "**La vie marine à l'époque des dinosaures**" en 2 parties : les mercredis 7 et 17 janvier 2004 à 14 h au Musée.

Exposition temporaire :

- du 8 décembre 2003 au 9 février 2004 : "**Mines et minéraux des Vosges**".

**Pour tout renseignement : 03 89 82 55 55**

E-mail : Maison-geologie.Sentheim@wanadoo.fr

Christelle SUTTER  
Animatrice

# Naissances



- 8 décembre 2002** **Lilian JENN**  
de Christophe JENN et Géraldine STEMPEL  
11, rue des Charbonniers
- 23 décembre 2002** **Laurine Océane Ilona FRITSCH**  
de Christophe FRITSCH et Angéline BEAUPIED  
2a, rue du 29 Novembre
- 24 décembre 2002** **Quentin SPERISSEN**  
de Pascal SPERISSEN et Sandrine PETON  
6, rue des Sillons
- 19 janvier 2003** **Léo TRESCH**  
de Franck TRESCH et Alix GASSER  
9, rue du Rossberg
- 11 février 2003** **Lucas Juan Louis MARTINEZ**  
de Juan MARTINEZ et Sylvie LAUBER  
17, Grand'Rue
- 26 février 2003** **Elliott Gérard René Jacky HATTENBERGER**  
de Alain HATTENBERGER et Chantal GERTHOFFER  
66c, Grand'Rue
- 16 avril 2003** **Mathieu Anthony FARNY**  
de Christian Farny et Karine Baumann  
13, rue du Moulin
- 21 avril 2003** **Camille Selena PACULL**  
de Paul PACULL et Laurence BISCHOFF  
Grand'Rue
- 22 mai 2003** **Hugo Guy Pierre MAHLER**  
de Christian MAHLER et Muriel BATTMANN  
6, rue de l'Eglise
- 26 juin 2003** **Ryan Denis Etienne Christophe THEVENOT**  
de Dominique THEVENOT et Karine FISCHER  
4, rue du Vieux Chemin
- 23 juillet 2003** **Clément André Bruno CENAC**  
de Jean-Michel CÉNAC et Béatrice PLASSON  
11, rue du Moulin
- 5 août 2003** **Ethan ALTER**  
de Marc ALTER et Catherine MAHLER  
20, rue Louis Bian
- 13 août 2003** **Mustafa Sinan GUNDUZ**  
de Kemal GUNDUZ et Sevilay KOCAMAN  
1, rue des Prés
- 10 septembre 2003** **Paolo Flavio FANCELLO**  
de Sébastien FANCELLO et Maria Antonietta CARTA  
7, rue des Vignes
- 23 octobre 2003** **Damian HERRMANN**  
de Jean-Luc HERRMANN et Caroline PAPIRER  
12, rue de la Doller

## Naissances



**19 novembre 2003**

**Emilien Joseph Auguste STUDER**  
de Eric STUDER et Mireille MONNA  
7, rue du Rossberg

**24 novembre 2003**

**Salomé HATTENBERGER**  
de Patrick HATTENBERGER et Anita WILLMÉ  
66b, Grand'Rue

**17 décembre 2003**

**Ella NICOLLE**  
de Pascal NICOLLE et Caroline BAECHTOLD  
1, rue de la Roseraie

## Mariages



**12 avril 2003**

**Stéphanie WADEL**  
**et Raphaël DELEONARDO**  
Installés à SENTHEIM - 12, rue des Charbonniers

**16 avril 2003**

**Maria Antonietta CARTA**  
**et Sébastien FANCELLO**  
Installés à SENTHEIM - 7, rue des Vignes

**7 juin 2003**

**Emmanuelle SCHMITT**  
**et Christian HUSSER**  
Installés à SENTHEIM - 17, rue des Artisans

**5 juillet 2003**

**Sylvie GORZINSKI**  
**et Maurice LACABANE**  
Installés à SENTHEIM - 75, Grand'Rue

**12 juillet 2003**

**Patricia SEILER**  
**et Jean-Luc SCHEUBEL**  
Installés à SENTHEIM - 12, rue Centrale

**2 août 2003**

**Magali SCHNEIDER**  
**et Jérôme CHEVRIER**  
Installés à PULVERSHEIM - 23, rue de Guebwiller

**9 août 2003**

**Karine FISCHER**  
**et Dominique THEVENOT**  
Installés à SENTHEIM - 4, rue du Vieux Chemin

# Nos Peines



**22 décembre 2002**

**Edouard ILTIS**  
(20 mars 1911)  
1, rue de la Sapinière

**25 janvier 2003**

**Marguerite BIHNER**  
Veuve FEDER (26 septembre 1933)  
Maison de Convalescence

**10 février 2003**

**Carmelo SPARTA**  
(15 juillet 1930)  
Maison de Convalescence

**12 février 2003**

**Gloria DA SILVA**  
(14 avril 1919)  
5, Grand'Rue

**25 février 2003**

**Fernand ERNST**  
(26 juin 1929)  
Maison de Convalescence

**25 février 2003**

**Marthe SCHACKEMY**  
Veuve FRITSCH (16 février 1914)  
2, rue du 29 novembre

**25 février 2003**

**Maurice JENN**  
(19 avril 1926)  
19, rue du Tissage

**8 mars 2003**

**Raymond VAUCHET**  
(5 août 1938)  
Maison de Convalescence

**25 mars 2003**

**Jeanne JELGER**  
Veuve EBERLE (1<sup>er</sup> janvier 1914)  
Maison de Convalescence

**2 avril 2003**

**Roland Paul SCHMIDT**  
(27 novembre 1946)  
7, rue Sainte Anne

**20 avril 2003**

**Fernand FREY**  
Veuve DENTZ (9 novembre 1928)  
Maison de Convalescence

**23 mai 2003**

**Martin ERNST**  
(16 octobre 1951)  
1, rue de l'Eglise

**30 mai 2003**

**Eugène WOLFF**  
(22 mai 1930)  
15, rue de l'Eglise

# Nos Peines



**5 juillet 2003**

**Frieda FIEBIGER**  
Veuve BENA (13 octobre 1919)  
Maison de Convalescence

**7 juillet 2003**

**Serge REALINI**  
(28 juin 1950)  
1b, rue du Chemin de Fer

**2 août 2003**

**Adam SCHENK**  
(7 août 1924)  
4, rue Neuve

**5 août 2003**

**Véra NEKARDOVA**  
(27 novembre 1982)  
Kovarska 164b Veseli Nad Moravou (République Tchèque)

**31 août 2003**

**François KIEFFER**  
(1<sup>er</sup> mai 1920)  
48, Grand'Rue

**2 septembre 2003**

**Marie-France BLOSENHAUER**  
Epouse TSCHAEN (13 mai 1944)  
18, rue de Mortzwiller

**12 septembre 2003**

**Paul BATTMANN**  
(18 mars 1929)  
Maison de Convalescence

**14 septembre 2003**

**Raymonde HERCELIN**  
Veuve BARD (16 novembre 1912)  
1, Grand'Rue

**30 septembre 2003**

**Robert BURCKEL**  
(7 décembre 1930)  
Maison de Convalescence

**6 octobre 2003**

**Jeanine BIDET**  
Epouse PLAISANT (29 janvier 1941)  
Maison de Convalescence

**28 octobre 2003**

**Joséphine SCHRUFFENEGER**  
Veuve HUG (9 novembre 1915)  
Maison de Convalescence

**31 octobre 2003**

**Georges BITTEROLF**  
(11 décembre 1928)  
Maison de Convalescence

**12 novembre 2003**

**Marie BIHRY**  
Veuve BILVES (26 juillet 1921)  
2, rue de la Doller

# Infos Pratiques

POUR TOUTE DEMANDE DE	S'ADRESSER A	PIÈCES A FOURNIR
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enveloppe timbrée indication date de naissance</li> </ul>
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enveloppe timbrée indication date mariage</li> </ul>
Extrait de décès	Mairie du lieu de décès ou Mairie du lieu de domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enveloppe timbrée indication date décès</li> </ul>
Autorisation de sortie du territoire français pour mineurs de nationalité française	Mairie ou Commissariat de Police	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte d'identité du mineur</li> </ul>
Passeport Adulte Valable 10 ans	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passeport périmé (si renouvellement)</li> <li>• 2 photos identité récentes et identiques</li> <li>• Timbre fiscal à 60 €</li> <li>• Justificatif de domicile</li> <li>• Pièce d'identité sécurisée et</li> <li>• Livret de famille ou</li> <li>• Acte de Naissance ou</li> <li>• Livret de Famille <b>des parents.</b></li> </ul>
Passeport Mineur Valable 5 ans	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 photos identité récentes et identiques</li> <li>• Timbre fiscal à 30 €</li> <li>• Justificatif de domicile</li> <li>• Pièce d'identité sécurisée et</li> <li>• Livret de famille ou</li> <li>• Acte de Naissance.</li> </ul>
Carte d'identité	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 photos identité récentes et identiques</li> <li>• Justificatif de domicile</li> <li>• Acte de Naissance ou</li> <li>• Livret de Famille des parents.</li> <li>• Carte périmée (si renouvellement)</li> </ul> <p><b>En cas de vol</b> : déclaration à se procurer à la Gendarmerie.</p> <p><b>En cas de perte</b> : déclaration à faire en Mairie.</p>
<p><b>N.B. :</b> Concernant la carte d'identité, la prise d'empreinte de l'index gauche étant obligatoire, la présence du demandeur est exigée. Enfant à partir de 13 ans.</p>	<p><b>N.B. Suite :</b> Concernant le passeport et la carte d'identité, une facture domiciliaire est exigée (E.D.F./Télécom, etc...).</p>	

**IMPORTANT :** Les demandes par téléphone des documents cités dans le cadre ci-dessus ne peuvent être prises en compte **qu'à titre tout à fait exceptionnel** et pour des raisons d'impossibilité de se déplacer.

# Mairie

## HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

LUNDI

*9 heures à 11 heures et 17 heures à 19 heures*

MARDI, MERCREDI ET VENDREDI

*9 heures à 11 heures*

JEUDI

*9 heures à 11 heures et 15 heures à 17 heures*

ET SUR RENDEZ-VOUS

### PERMANENCES

Monsieur Guy JORDY - Maire

*Jeudi de 18 h 30 à 19 heures*

### FORÊT / TRAVAUX / CADASTRE

Monsieur Marcel MATTAUER - Adjoint

*Les matins de 8 heures à 10 heures*

### SERVICES TECHNIQUES ET EAUX / RELATIONS ÉCOLES

Monsieur Roland MESSERLIN - Adjoint

*Les matins de 8 heures à 9 heures*

### COMMUNICATION / ANIMATION

Madame Martine BISSLER - Adjoint

*Jeudi de 8 h 30 à 10 heures*

### ENVIRONNEMENT / SOCIAL / CIMETIÈRE

Monsieur Joseph GENSBITTEL - Adjoint

*Mardi de 18 heures à 19 heures*

ET SUR RENDEZ-VOUS AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

au **03 89 82 52 03**

*Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2003*

*Directeur de publication : Mairie de Sentheim*

*Tirage 600 exemplaires*

*Imprimerie SAILLEY S.A. - 88160 LE THILLOT*



*La Municipalité*  
*vous présente*  
*ses Meilleurs Vœux*  
*pour l'année 2004*